

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES
DU MARDI 30 JUIN 2009 A 15 HEURES.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 23 des statuts afin de vous soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Globalement le chiffre d'affaire net s'est élevé à 3 733 670. €. contre 3 591 844. € en 2007, soit une augmentation de 3.95 %.

Pour le CARAVANING :

Le chiffre d'affaire HT s'est élevé à 3 555 623. € au lieu de 3 422 803. € en 2007 soit une augmentation de 3.88 %.

Pour le BAR - RESTAURANT :

Nous avons loué la salle du bar-restaurant pour 30 936. € pour la saison juillet - août.

Pour le PARKING CANEBIERE :

Les recettes soit 136 959. € au lieu de 121 422. € en 2007 ont augmenté de 12.80 %.

Pour notre participation du GROUPEMENT FORESTIER DE THIVERNOUX :

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un investissement forestier à long terme (réserve foncière). La gestion génère très peu de frais : 6 989. € et notre quote-part de perte comptable s'élève à 6 989. €.

Pour notre PORTEFEUILLE TITRES :

La valeur comptable globale s'élève à 2 127 277 € et après provision d'un montant de 308 612 €, la valeur nette comptable de nos titres s'élève à 1 818 665 €. Toutefois l'évaluation de notre portefeuille au 31/12/08 est de 2 784 377 € (inventaire ci-annexé). La plus-value latente s'élevant à 657 100 €. Au 31/03/09 la valeur de notre portefeuille s'élevait à 2 202 570 €.

Pour l'exercice 2008, la dotation aux provisions a été de 202 957 € et la reprise a été de 8 669 € pour porter la provision sur titres à 308 612 € au lieu de 114 324 € en 2007.

Les cessions de l'exercice se sont soldées par une plus-value globale de 112 474 €. contre une plus-value de 44 202 € en 2007.

.../...

.../...

Les produits financiers nets se sont élevés à 75 214 €, le résultat financier global s'élevant à - 13 188 € contre + 151 731 € en 2007, soit un écart négatif de 164 919 €.

OBLIGATIONS D'INFORMATION

- En matière d'environnement et de règles sanitaires et sociales la société remplit toutes les obligations légales (traitement des eaux, piscines, etc...).
- En application de l'article L 225-102-1 du code de commerce nous vous indiquons les rémunérations de toute nature versées au cours de l'exercice

Salaires et avantages

Marie-Catherine SULITZER PDG

195 367

- Liste des mandats exercés

Madame Marie-Catherine SULITZER est PDG de la société Michelet II

PERSPECTIVES :

La fréquentation du caravanning a été en baisse au 1^{er} trimestre compte tenu de la baisse d'activité industrielle dans la région, car hors saison nous travaillons en majorité avec les ouvriers. En ce qui concerne les réservations pour la saison, elles sont comparables à celles de l'an passé.

Quand à notre portefeuille titres il suit bien entendu les marchés et bien qu'il ait évolué de façon correcte sur l'exercice, l'année 2009 sera compte tenu des perspectives actuelles vraisemblablement en baisse boursière.

Quand à vos terrains de Carry le Rouet, en ce qui concerne le PLU, il est toujours à l'étude et à ce jour nous ne pouvons malheureusement pas vous en dire plus.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008, se traduisent par un bénéfice comptable de 186 362. € contre 182 431. € en 2007 Après avoir reçu toutes explications concernant ces comptes, le Conseil d'Administration les approuve à l'unanimité.

La Présidente propose de distribuer le même dividende que l'année précédente soit 133.770 € soit 0,07 € par action du fait du report à nouveau disponible soit 888 754 € et des possibilités de distribution en franchise d'impôts.

ANALYSE DES COMPTES ANNUELS (en euros).

1) ACTIF ET PASSIF :

La structure de notre bilan se présente ainsi :

Le total général s'élève à 7 580 057 contre 7 476 798 en 2007.

La situation nette s'élève à 6 842 149 contre 6 789 557 en 2007.

.../...

.../...

2) LE COMPTE DE RESULTATS :

fait apparaître les principales caractéristiques ci-après :

- Le chiffre d'affaire global s'élève à 3 733 670 contre 3 591 844 en 2007.
- Le résultat d'exploitation après dotation aux amortissements de 501 802 €, s'élève à +38 314 contre +101 267 en 2007, avec une dotation aux amortissements de 501 802 €. Le montant global des charges d'exploitation non déductibles s'élevant à 77 269.
- Le résultat financier est négatif de -13 187 contre +151 731 en 2007.
- Le résultat courant s'élève à +18 137 contre +240 259 en 2007.
- Le résultat exceptionnel s'élève à +282 823 contre +77 486 en 2007.

ENFIN L'EXERCICE SE SOLDE PAR UN BENEFICE COMPTABLE DE 186 362
CONTRE UN BENEFICE COMPTABLE DE 182 431 EN 2007.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2008 se soldant par un bénéfice de 186 362 €.

Au cours des trois derniers exercices, il avait été décidé de distribuer :

2005	133 770 €.
2006	133 770 €
2007	133 770 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de 186 362 €. en report à nouveau. Elle décide de prélever sur le report à nouveau :

- 9 318. €. pour la réserve légale de 5%
- 133 770. €. pour distribuer un dividende de 0.07 €par action.

.../...

.../...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année et fixe les jetons de présence pour cet exercice à 8 000. €.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie Catherine SULITZER. Madame Marie Catherine SULITZER exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe RICHARD. Monsieur Philippe RICHARD exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.
